

DOCUMENT D'INFORMATION : ENVIRONNEMENT ÉLECTORAL ET POLITIQUE DU SÉNÉGAL AVANT LES ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 2024

I.0 Introduction

Le Dimanche 25 Février 2024, les Sénégalais se rendront aux urnes pour choisir leur nouveau président. Il s'agira d'une élection sans précédent dans l'histoire politique du pays, car ce sera la première fois dans l'histoire de ce pays d'Afrique de l'Ouest qu'un président sortant choisit de ne pas se représenter après avoir accompli deux mandats. Le président Macky Sall démissionne après son deuxième mandat constitutionnellement limité et suite à sa déclaration du 3 Juillet 2023 selon laquelle il ne briguera pas un troisième mandat, bien qu'il insiste sur le fait que la constitution du Sénégal le lui aurait permis.

Alors que le Sénégal a souvent été salué comme la seule démocratie survivante au Sahel et comme un phare des valeurs démocratiques en Afrique de l'Ouest Francophone, les prochaines élections servent de test décisif pour l'État de droit dans une région marquée par l'instabilité et les coups d'État.

Ce document d'information donne un aperçu de l'environnement électoral et politique du Sénégal, ainsi que des questions clés susceptibles de façonner le déroulement et le résultat des élections de Février. Il prend en compte le paysage politique ; les pionniers ; le système électoral ; l'inclusion des femmes ; la jeunesse comme facteur ; la préparation des organes de gestion des élections et la révision des cadres des élections ; les perspectives socio-économiques qui sont au cœur des élections ; l'évaluation de l'espace civique et de la situation sécuritaire ainsi que d'autres questions clés qui joueront un rôle déterminant dans l'élaboration des prochaines élections.

2.0 Le Paysage Politique et le Contexte

Le Sénégal a obtenu son indépendance totale de la France en 1960 et a brièvement rejoint la Fédération du Mali jusqu'à sa dissolution en Août de la même année. Léopold Sédar Senghor est devenu le premier président élu peu de temps après, remportant la victoire aux élections législatives de cette année-là.

À la suite d'une rivalité politique entre les chefs de l'exécutif à deux niveaux, le système parlementaire fut abandonné en 1962 au profit d'un système présidentiel avec un président exécutif.¹ Senghor s'est présenté comme candidat unique et est resté président aux élections de 1963, 1968 et 1973 sous un régime de parti unique jusqu'en 1981, date à laquelle il a choisi Abdou Diouf comme son successeur.² Semblable à son prédécesseur, Diouf a été président pendant deux décennies jusqu'à sa défaite face au

¹Voir : <https://2001-2009.state.gov/r/pa/ei/bgn/2862.htm>

²Voir

:<https://www.eisa.org/wp-content/uploads/2023/05/2013-journal-of-african-elections-v12n1-party-voter-linkage-senegal-rise-fall-abdoulaye-wade-parti-democratique-senegalais-eisa.pdf>

chef de l'opposition Abdoulaye Wade lors des élections présidentielles de 2000, réalisant ainsi la première transition pacifique du pouvoir entre les partis. En 2012, Wade a brigué un troisième mandat en justifiant qu'il pouvait réinitialiser son mandat à la suite à l'introduction de la constitution de 2001, mais il a été battu par Macky Sall.

Un référendum constitutionnel de 2016 a interdit aux présidents de remplir plus de deux mandats de cinq ans.³ Cependant le président Sall, élu quatre ans plus tôt, a longtemps soutenu qu'il était éligible pour un autre mandat. Comme son prédécesseur, la nouvelle loi, a-t-il soutenu, a effectivement réinitialisé le temps en son nom – une tactique principalement employée par de nombreux dirigeants africains pour prolonger les mandats constitutionnels.

Un facteur déterminant dans le paysage politique du Sénégal a été sa société civile active et organisée, caractérisée par un activisme dynamique de la jeunesse et des groupes sociaux, qui a tenu les fonctionnaires responsables du respect de la limitation des mandats et des progrès démocratiques. Il faut également dire que le Sénégal s'est distingué de ses voisins d'Afrique de l'Ouest en soutenant une armée apolitique dotée d'une forte culture de professionnalisme militaire et de service à ses citoyens. Selon les données d'Afrobarometer, environ 85 % de la population sénégalaise déclare faire confiance à l'armée - un facteur majeur qui a contribué à la stabilité du pays. C'est en effet l'un des rares pays d'Afrique à n'avoir jamais connu de coup d'État militaire.

Malgré ces louables références démocratiques, les dernières années du mandat du président Sall ont été marquées par des tensions accrues ainsi que des menaces contre les acquis démocratiques du pays.

3.0 Les Candidats Principaux

La phase de parrainage prévue par le code électoral Sénégalais impose aux candidats potentiels à l'élection de recueillir des signatures démontrant le soutien d'au moins 0,6% du corps électoral, de 13 membres de l'Assemblée Nationale, ou de 120 maires et chefs de conseils régionaux, pour être validés par l'Assemblée Constitutionnelle. Conseil conformément à l'article L.125 du Code électoral.⁴

Le Conseil Constitutionnel a rendu public le 20 Janvier 2024 la liste définitive de 20 candidats sur les 93 candidats qui s'étaient présentés à l'élection présidentielle de Février. La liste exclut les leaders de l'opposition, Ousmane Sonko et Karim Wade, le fils de l'ancien président Abdoulaye Wade.

La liste des candidats approuvés par le Conseil comprend le successeur de Sall, le Premier ministre Amadou Ba du Benno Bokk Yaakaar (Coalition BBY), ses deux prédécesseurs et rivaux, Idrissa Seck, arrivé deuxième à l'élection présidentielle de 2019 et ancien chef de cabinet, Mahammed Abdallah

³Voir :

<https://epthinktank.eu/2016/03/17/constitutional-referendum-in-senegal-shorter-presidential-term-a-half-kept-prmise/>

⁴Voir : <https://wadosnetwork.org/2024/01/download-senegal-presidential-election-electoral-code/>

Dionne, Aly Ndiaye, ancien ministre de l'agriculture et dissident de la majorité, Malick Gakou, ancien ministre des sports de Macky Sall, ainsi que Khalifa Sall, ancien maire de Dakar.

La liste définitive comprend également Bassirou Diomaye Faye, membre du parti Pastef de Ousmane Sonko, désormais dissous. Il a été désigné en Novembre comme candidat suppléant en cas de disqualification de Sonko. Faye est aussi en détention mais il reste éligible car aucune décision n'a encore été rendue sur les poursuites engagées contre lui. Il fait face à des accusations de diffamation et d'outrage au tribunal.

La liste définitive comprend deux femmes, Rose Wardini, gynécologue et militante de la société civile, et l'entrepreneure Anta Babacar Ngom."

3.1 Candidats Rejetés

Plus de 70 candidats ont été rejetés soit en raison de documents manquants dans leur candidature, soit en raison d'un nombre insuffisant de parrains ou par problème de doublons externes.⁵, ce qui constitue une violation des règles. Parmi les candidats rejetés figurent notamment l'ancien Premier ministre Cheikh Hadjibou Soumaré et Adama Faye, beau-frère du président Macky Sall. L'ancienne Première ministre Aminata Touré, l'une des rares femmes en lice, qui n'a pas été sélectionnée, car elle n'a pas réussi à obtenir le nombre requis de parrains.⁶

Le Conseil a déclaré que la candidature de l'opposant, Ousmane Sonko avait été rejetée en raison d'une peine de six mois avec sursis liée à une affaire de diffamation, le rendant inéligible pendant cinq ans. Les craintes que son exclusion puisse conduire davantage à des protestations se sont atténuées depuis l'annonce par Sall, de son intention de ne pas recourir au référendum constitutionnel de 2016 pour réinitialiser son mandat.

Un autre leader de l'opposition et fils de l'ancien président, Karim Wade, a également été exclu de la liste au motif que sa "candidature est irrecevable" en raison de sa double nationalité Française et Sénégalaise, a indiqué le Conseil. Wade a annoncé sur X (officiellement Twitter) contester la décision de l'exclure des tribunaux internationaux, notamment celui de la CEDEAO.

4.0 Système Électoral

⁵Voir :

<https://www.aa.com.tr/en/africa/senegals-presidential-race-includes-20-candidates-with-2-main-opposition-leaders-left-out/3114902>

⁶Voir :

<https://www.france24.com/en/africa/20240121-senegal-presidential-candidate-list-excludes-opposition-leader-sonko>

Les élections présidentielles Sénégalaises se déroulent selon un système majoritaire à deux tours, exigeant qu'un candidat obtienne plus de 50 % des voix. Dans le cas où aucun candidat n'atteindrait ce seuil, un second tour sera organisé. Le président est élu au suffrage universel des adultes et la durée du mandat, initialement de sept ans jusqu'à la réforme constitutionnelle de 2016, est désormais fixée à cinq ans, renouvelable une fois.

Les électeurs (18 ans et plus) inscrits sur les listes électorales et en possession d'une carte d'identité biométrique de la CEDEAO peuvent voter au centre de vote désigné.

Le vote a lieu à partir de 8 heures et se termine à 18 heures.

4.1 L'État du Parlement

Le Parlement du Sénégal est également devenu monocaméral, suite à la suppression du Sénat, pour la deuxième fois, en 2012 (il a été rétabli en 2007 avant la dernière suppression en 2012).

L'actuel parlement (Assemblée Nationale) est composé de 165 membres élus selon un système mixte – composé d'un système à majorité simple, le vainqueur remporte tout et d'un système de représentation proportionnelle pour un mandat de cinq ans. Les candidats aux élections législatives doivent être âgés d'au moins 25 ans. Lors des dernières élections législatives de 2022, la coalition Benno Bokk Yakaar (BBY) au pouvoir au Sénégal, dirigée par le président Sall, a perdu sa majorité absolue au Parlement pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1960. De 125 lors des élections précédentes, elle est tombée à 83 sièges, tandis que la plus grande coalition d'opposition composée de Yewwi Askan Wi et Wallu Sénégal, a remporté 82 sièges.

5.0 Inclusion des Femmes

Le Sénégal fait partie des pays où la participation politique des femmes est élevée en Afrique et dans le monde. Article 7 de la Constitution de 2001⁷ garantit l'égalité entre les hommes et les femmes. La loi sur la parité hommes-femmes de 2010⁸ exige que tous les partis politiques introduisent la parité absolue entre les sexes dans les listes électorales pour tous les élus, nationaux ou locaux. Conformément à la loi, les listes de partis qui ne sont pas conformes à la loi seront nulles.

⁷Voir :

https://www.equalrightstrust.org/sites/default/files/ertdocs//Microsoft%20Word%20-%20SenegalC%20_english%20summary_rev_.pdf

⁸Voir : <https://www.loc.gov/item/global-legal-monitor/2010-06-07/senegal-adoption-of-gender-parity-law/>

Suite aux élections législatives de 2022, la représentation des femmes a augmenté. 76 femmes ont été élues sur les 165 députés, soit 46% des sièges à l'Assemblée Nationale⁹. Encore une fois, des femmes dirigent deux des 14 commissions parlementaires. Cela représente une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport aux élections de 2017, où les femmes détenaient 41 % du total des sièges.

Lors des élections présidentielles de 2024, deux femmes candidates sur 20 se présenteront aux hautes fonctions.

Cependant, comme dans de nombreux autres pays Africains dotés de lois sur le genre, l'impopularité et le manque de respect de la loi Sénégalaise sur la parité entre les sexes ; le manque de compréhension de la loi et le manque de clarté pour impliquer pleinement les hommes sont des défis qui entravent la pleine mise en œuvre de la loi.

D'autres obstacles identifiés entravent également la pleine participation des femmes aux élections Sénégalaises, l'un des obstacles notables étant la difficulté d'obtenir un soutien financier pour leurs campagnes. Alors que l'article 374 du Code de la famille¹⁰ accorde aux femmes le droit d'avoir des comptes bancaires et des prêts, la réalité au Sénégal est que les femmes sont souvent confrontées à des difficultés pour obtenir des prêts en raison du manque de propriété foncière, ce qui rend difficile la fourniture des garanties nécessaires. Là encore, les femmes se heurtent à un accès restreint à la hiérarchie des partis politiques, ce qui les rend impopulaires au sein du parti et limite leur capacité à influencer les décisions clés, à obtenir des soutiens cruciaux et à obtenir des ressources essentielles pour leurs campagnes politiques.

Il faut également dire que l'augmentation de la représentation des femmes, bien qu'elle ait abouti à l'adoption de certaines lois relatives aux droits des femmes, n'a pas répondu de manière substantielle aux principales préoccupations de la femme ordinaire au Sénégal. Les femmes sont toujours aux prises avec des problèmes de violence sexiste, de discrimination, d'accès aux prêts et aux hypothèques et de propriété foncière, entre autres.

6.0 Le Facteur Jeunesse

Le Sénégal compte une population totale de plus de 18 millions d'habitants¹¹ avec plus de 60% composé majoritairement de jeunes de moins de 35 ans. Plus de 7 millions de personnes se sont inscrites sur les listes électorales de cette année. La Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) n'a pas encore fourni de données distinctes sur les listes électorales. Dans un pays où la médiane est de 18 ans¹², avec un taux de chômage massif des jeunes de 5% - l'un des plus élevés d'Afrique de l'Ouest, les jeunes électeurs pourraient très bien être un facteur décisif dans les prochaines élections.

⁹Voir : <https://www.ipu.org/parliament/sn>

¹⁰Voir : https://www.girlsnotbrides.org/documents/1635/Senegal_Mini_PEA_-_English_Final_Doc.pdf

¹¹Voir : <https://www.worldometers.info/world-population/senegal-population/>

¹²Voir : https://www.worldometers.info/world-population/senegal-population/#google_vignette

7.0 Administration des Élections

Les institutions étatiques directement impliquées dans l'organisation des activités électorales comprennent le ministère de l'Intérieur à travers la Direction Generale des Elections (DGE), la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA). D'autres institutions telles que la Cour Constitutionnelle (contrôle du parrainage) et la Cour d'Appel de Dakar (chargée du règlement des litiges électoraux) jouent toutes un rôle clé dans le processus électoral.

7.1 Préparation de la Commission Électorale Nationale Autonome – CENA

L'élection de 2024 va se dérouler sous la supervision de 12 commissaires indépendants dont un président, un vice-président et un secrétaire général. Le Président les nomme par décret pour une durée de 6 ans.

Quatre-vingt-treize (93) partis politiques ou coalitions de partis politiques se sont enregistrés auprès du conseil constitutionnel. Mais seuls vingt (20) ont vu leurs dossiers être validés pour l' élection de cette année.

Dans le cadre des processus d'administration électorale, un total de 6.919 centres de vote et 15.397 bureaux de vote ont été créés pour les 14 circonscriptions électorales du pays. La CENA doit remettre la liste électorale aux candidats 15 jours avant le jour du scrutin, conformément à l'article L.11 du code électoral Sénégalais.¹³ Le vote devrait commencer à 8 heures du matin et se terminer à 18 heures.

7.2 Révision du Cadre / Code Électoral

La fiabilité et l'accès au registre électoral sont une question nébuleuse à la veille de chaque élection au Sénégal. Il a été au cœur des revendications de l'opposition l'an depuis 2012. Au Sénégal, la CENA, l'organisme chargé de superviser le processus électoral doit veiller à ce que le fichier électoral soit remis 15 jours avant le vote à tous les candidats et listes de candidats, conformément à l'article L48 du Code électoral.

Encore une fois, dans le cadre des processus électoraux, les candidats sont tenus de recueillir des signatures démontrant le soutien d'au moins 0,6 % de l'électorat, entre autres.

7.2.1 Observations sur le Code Électoral :

¹³Voir : <https://wademosnetwork.org/2024/01/download-senegal-presidential-election-electoral-code/>

- i. Les candidats politiques et leurs équipes, ainsi que les observateurs électoraux, peuvent disposer de peu de temps pour examiner et vérifier minutieusement les listes électorales. Un délai d'examen plus court pourrait susciter des inquiétudes quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de la liste électorale.
- ii. En cas de divergences ou d'inexactitudes dans le registre électoral, des litiges et des plaintes de la part de candidats ou de partis politiques peuvent surgir. Le calendrier serré pourrait entraver la résolution de ces questions avant le jour du scrutin, ce qui pourrait nuire à la crédibilité du processus électoral.
- iii. Cela peut également entraîner certains problèmes de transparence et de confiance. La publication du registre électoral à l'approche des élections peut soulever des questions sur la transparence et l'équité. Il est important de laisser à toutes les parties prenantes suffisamment de temps pour examiner et comprendre la liste électorale pour instaurer la confiance dans le processus électoral.
- iv. Enfin, le fait que la CENA ne fournisse pas le registre électoral 15 jours avant le scrutin pourrait entraîner des contestations judiciaires, conduire à un éventuel report et compromettre davantage la légitimité de l'élection.
- v. Le seuil de 0,6 % pourrait avoir un impact disproportionné sur les candidats issus de petits partis ou sur les candidats indépendants qui pourraient avoir plus de mal à recueillir le nombre de signatures requis, comme cela s'est produit dans le cas d'Aminata Touré, ancienne Première ministre et ministre de la Justice.
- vi. Cette exigence pourrait conduire à l'exclusion de candidats légitimes qui peuvent bénéficier d'un soutien public important mais qui ont du mal à atteindre le seuil de signatures. Cela pourrait porter atteinte au principe d'inclusivité dans le processus démocratique.
- vii. Enfin, l'exigence de collecte de signatures peut être sujette à des manipulations ou à des activités frauduleuses. De nombreux candidats disqualifiés ont eu du mal à garantir l'authenticité des signatures ; certains candidats ont également indiqué des parrains qui soutenaient déjà d'autres candidats.

8.0 Contexte Socio-Économique

Malgré un héritage d'élections compétitives et de transferts de pouvoir pacifiques, le pays aborde ces élections sous la pression de tensions économiques et politiques accrues.

Le chômage des jeunes s'élève actuellement à 5 %, l'un des plus élevés de la sous-région, comme indiqué ci-dessus. Il existe un sentiment de grande détresse et, pour les jeunes, les élections du 25 Février représentent à la fois un tournant crucial et une opportunité de changement profond. Les enjeux sont élevés et l'anticipation est palpable car ils voient ce processus électoral comme un moment charnière

pour façonner la trajectoire future de leur nation et aborder les questions urgentes qui correspondent à leurs aspirations. Le PIB en 2021 s'élevait à 500 dollars, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2020, près des deux tiers (60 %) de la population tombant en dessous du seuil de pauvreté.

Les événements mondiaux, notamment la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ont entraîné d'importants chocs sur les termes de l'échange au Sénégal. Ces facteurs externes ont eu un impact profond sur le paysage économique du pays, entraînant des défis importants tels que des déficits budgétaires et des niveaux d'endettement constamment élevés. Les estimations de la Banque Mondiale¹⁴ indiquent un ralentissement notable de la croissance du PIB réel, tombant à 4,2 % en 2022 par rapport aux prévisions de 5,5 % avant le choc. L'économie a été confrontée à des pressions supplémentaires, notamment la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, des perturbations commerciales et une incertitude accrue, entraînant une baisse de l'investissement privé. Une poussée inflationniste depuis début 2022, atteignant 14,1 % sur un an en Novembre 2022, suivie d'un ralentissement à 9,4 % en Février 2023, a été alimentée par une augmentation substantielle des prix des produits alimentaires, en moyenne de 15 % pour 2022 contre 2,9 % en 2021.

Les conditions économiques joueront sans aucun doute un rôle crucial en influençant les décisions des électeurs lorsqu'ils évalueront la capacité des candidats à relever ces défis. Celui qui sortira vainqueur des prochaines élections sera confronté à la tâche ardue de mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à stabiliser l'économie, à atténuer les pressions inflationnistes et à orienter le pays vers une croissance et une reprise durables.

9.0 Les Perspectives de l'Espace Civique et de la Sécurité

Sur le plan sécuritaire, les données d'ACLEDD¹⁵ suggèrent que le Sénégal a connu un total de 138 événements, dont des émeutes, des combats et des affrontements avec les forces de sécurité, avec 49 décès signalés, y compris les décès survenus au cours de l'année écoulée.¹⁶ De nombreux événements se sont produits à la suite de la condamnation et de l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko. Les inquiétudes concernant d'éventuelles protestations découlant de son exclusion ont diminué après la déclaration de Sall selon laquelle il ne briguera pas un troisième mandat. Son parti, Pastef, l'a remplacé par un autre candidat pour les élections de Février comme expliqué ci-dessus.

Civicus Monitor qualifie l'espace civique du Sénégal de « réprimé »¹⁷ dans un contexte de répression soutenue contre les journalistes, les défenseurs des droits humains et les opposants politiques.

10.0 Les médias

¹⁴Voir : <https://www.worldbank.org/en/country/senegal/overview>

¹⁵Voir : <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

¹⁶Voir : <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

¹⁷Voir : <https://monitor.civicus.org/presscentre/senegal/>

L'État a créé le Conseil National de Régulation Audiovisuelle (CNRA)¹⁸ en tant qu'organisme de contrôle pour garantir l'égalité d'accès au temps de diffusion pour tous les candidats. La répartition du temps de diffusion, les horaires de diffusion et les conditions de ces diffusions sont déterminés par décret après consultation du CNRA.

Dans le domaine de l'audiovisuel public, notamment à la Radiotélévision Sénégalaise (RTS), les candidats sont traités de manière impartiale, garantissant à chacun un accès égal au temps de diffusion. Pour la presse privée, le Code électoral impose le respect de règles favorisant l'équité et l'équilibre entre les candidats.

Conclusion

De nombreux analystes politiques ont indiqué qu'il semble peu probable qu'un des 20 candidats parvienne à atteindre le seuil de 50 % ou plus des voix nécessaires pour gagner au premier tour. D'autres ont aussi signalé des divisions au sein du parti du président Sall ou trois autres candidats ayant démissionné pour se présenter de manière indépendante.

En définitive, il faut relever que du fait que, contrairement à ses rivaux, Amadou Ba (le successeur trié sur le volet par Macky Sall) n'a jamais gagné une élection au Sénégal et qu'il ne dispose pas d'une base politique par rapport à ses rivaux.

¹⁸Voir : <https://www.refram.org/Les-membres/CNRA-Senegal>